

## La Financière Sun Life vous paie-t-elle par **chèque** les prestations qui vous sont cédées?

*Si c'est le cas, à compter de septembre 2016, vous recevrez vos paiements deux fois par mois.*

Madame, Monsieur,

Dans le but de respecter l'engagement de la Financière Sun Life de réduire son impact environnemental et afin d'harmoniser nos pratiques avec celles d'autres assureurs, nous changerons la fréquence des paiements par chèque. Ils auront désormais lieu deux fois par mois.

Cela signifie qu'à compter de la semaine du 19 septembre 2016, les chèques (s'il y a lieu) et les relevés de prestations seront produits au milieu et à la fin du mois.

Si vous préférez continuer à recevoir des paiements quotidiens, nous vous encourageons à vous inscrire à Financière Sun Life En Direct, puis au service de virement automatique. C'est facile, rapide et écologique!

Sur Financière Sun Life En Direct, vous pouvez aussi :

- consulter la couverture par type de soins dentaires
- accéder aux relevés de paiement en ligne
- visualiser les déterminations préalables des prestations

De plus, en vous inscrivant au virement automatique, vous n'aurez pas à attendre vos paiements en cas d'interruption du service postal.

Pour en savoir plus et consulter le calendrier de paiement, veuillez vous rendre à l'adresse [www.sunlife.ca/fslendirect](http://www.sunlife.ca/fslendirect).

Cordialement,

La Financière Sun Life

Si vous profitez déjà du service de **virement automatique quotidien** de la Financière Sun Life pour les prestations cédées, la fréquence de vos paiements **ne changera pas**.